REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 036A - 2024
Nomenclature : 5.4
Publication numérique le : 02/02/2024

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION OFFICIER D'ÉTAT CIVIL ET DE LA POLICE DES FUNÉRAILLES À UN CONSEILLER MUNICIPAL SERGE MILHET

Le maire de la commune de Labège,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-32
Vu les dispositions du Code civil et notamment l'article 75
Vu les dispositions du titre 1er de l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC) en date du 11 mai 1999 modifiée
Vu la délibération n° 019D_2020 en date du 26 mai 2020 d'élection et d'installation du maire
Vu la délibération n° 019D_2020 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 qui fixe le nombre d'adjoints au maire à 8

Considérant que le maire et les adjoints sont absents et se sont déclarés empêchés les 24 et 25 février 2024

Considérant la nécessité d'une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil et des opérations funéraires, il est nécessaire de procéder à une délégation de fonctions du maire au profit de Monsieur Serge MILHET, conseiller municipal délégué à la vie associative, de manière exceptionnelle,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Monsieur Serge MILHET, conseiller municipal délégué à la vie associative, pour

assurer en mes lieux et places les fonctions rattachées à la qualité d'officier d'état civil pour accomplir les missions suivantes:

- constater les décès et d'en dresser l'acte,
- enregistrer les déclarations qui lui sont faites,
- délivrer toutes copies ou extraits d'acte de l'état civil,
- établir un acte d'enfant sans vie,
- célébrer un mariage,
- signer l'acte de mariage,
- accomplir les opérations de fermeture et de scellement du cercueil,
- réaliser les opérations liées au transport du corps,

ARTICLE 2 :

Monsieur Serge MILHET est délégué aux fonctions d'officier de l'état civil et de police des funérailles pour les 24 et 25 février 2024.

ARTICLE 3 :

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1er du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le maire et par délégation
Le conseiller municipal délégué
Nom, prénom

ARTICLE 4 :

Le directeur général des services de la commune de Labège est chargé de veiller à l'application du présent arrêté qui sera transmis au préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le procureur de la République.

L'arrêté sera notifié à l'intéressé et une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Labège, le 02/02/2024
Pour copie conforme
Le Maire

Laurent Chérubin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**036A_2024**
Objet :	**temporaire portant délégation de fonction officier d'état civil et de la police des funérailles à un conseiller municipal Serge Milhet**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	031-213102544-20240202-036A_2024-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	954 o
Nom métier : 031-213102544-20240202-036A_2024-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	53.9 Ko
Nom original : D_5975.pdf		
Nom métier : 99_AI-031-213102544-20240202-036A_2024-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 février 2024 à 10h08min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 février 2024 à 10h08min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 février 2024 à 10h08min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 février 2024 à 10h09min06s	Reçu par le MI le 2024-02-02